

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0168**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier communautaire, constitué de 3 parcelles de terrain et situé 2, rue Hô Chi Minh constituant le lycée des Canuts

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0168**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier communautaire, constitué de 3 parcelles de terrain et situé 2, rue Hô Chi Minh constituant le lycée des Canuts**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 27 décembre 1979, en vue d'y construire un lycée d'enseignement professionnel, un terrain cadastré BD 123 situé 2, rue Ho Chi Minh à Vaulx en Velin.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 dispose que, lorsque les biens immobiliers en nature de lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole appartiennent à un département, une commune ou un groupement de communes, ils peuvent être transférés en pleine propriété à la région, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque la Région effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires.

La convention-cadre du 22 septembre 2009, établie entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine, prévoit le transfert à titre gratuit, en pleine propriété, des immeubles affectés à l'usage de lycée, au profit de la Région Rhône-Alpes, dès lors que cette collectivité a effectué ou prévoit d'effectuer des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension des bâtiments à usage de lycée. La cession du lycée des Canuts à Vaulx en Velin rentre dans ce dispositif.

Ainsi, aux termes du projet d'acte, la Communauté urbaine céderait, à titre gratuit, en pleine propriété à la Région Rhône-Alpes qui accepte les biens immobiliers affectés au lycée des Canuts situé 2, rue Hô Chi Minh à Vaulx en Velin qui entrent dans le cadre de ladite convention, selon la désignation suivante :

- 2 parcelles de terrain nu communautaires cadastrées BD 337 et BD 347 représentant une superficie totale de 864 mètres carrés,

- 1 parcelle de terrain bâtie comportant un ensemble de bâtiments à usage d'enseignement représentant 11 592 mètres carrés de surface de plancher, dénommé lycée des Canuts, édifié sur la parcelle cadastrée BD 349 pour une superficie de 23 279 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes, d'un ensemble immobilier communautaire représenté par 3 parcelles de terrain cadastrées BD 337, BD 347 et BD 349 pour une superficie totale de 24 143 mètres carrés situé 2, rue Hô Chi Minh à Vaulx en Velin constituant le lycée des Canuts, conformément à la convention-cadre du 22 septembre 2009.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre :

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 180 733,67 € en dépenses - compte 204 411 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.